



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 12 MAI 2022

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 12 mai 2022 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 6 mai 2022.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc
		CASCINO Maud
		LACASSAGNE Alain
	Sud Pays Basque	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine
		GOBET Amaïa
		GOYETCHE Ramuntxo
	Errobi	
	Nive-Adour	CIER Vianney
		HARGUINDEGUY Jérôme
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño
		HARAN Gilles
	Amikuze	ETCHEBER Peio
	Garazi-Baigorry	COSCARAT Jean-Michel
	Soule Xiberoa	IRIART Jean-Pierre
Iholdy-Ostibarre	GOITY Xaibat	
	LARRALDE André	
Pays de Bidache		
C.de communes du Seignanx	PEYNOCHE Gilles	

Excusés	Procuration à
DE PAREDES Xavier	
CARRERE Bruno	BERARD Marc
DAGUERRE Mayie	
ELGART Xavier	
AIME Thierry	
LASSERRE Jean-François	
DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles

Absents : BARETS Claude et LABEGUERIE Marc

Rappel des mesures spécifiquement allégées pour la tenue des instances pendant la crise sanitaire : conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est ramené au tiers de l'assemblée et les membres du Bureau peuvent également être porteurs de deux pouvoirs.

<p>Date d'envoi de la convocation : 06/05/2022 Membres du Bureau en exercice : 25 Membres du Bureau présents : 16 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18</p>

Décision n°2022-11 – Avis sur le projet de création d'une ZAD sur la commune de Mauléon

Objectif du projet : « Se doter des moyens d'intervention foncière nécessaires à la reconquête de son centre bourg en s'appuyant notamment sur l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque.

La commune souhaite se doter d'un outil qui lui permettra de préempter sur les transactions de façon à acquérir des biens en vue de leur réhabilitation pour la création de logements mais également l'acquisition de biens sur lesquels il y aurait des changements d'usage ou d'activité en vue de maintenir et développer les activités commerciales. »

« A ce titre la Commune a déjà engagé des démarches puisqu'elle travaille en collaboration avec l'EPFL sur l'acquisition de deux biens dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, l'un voué à la création de logements, l'autre à la création d'un tiers-lieu à vocation sociale. »

Le périmètre de ZAD se situe sur le bourg de Mauléon et couvre en grande partie des secteurs déjà bâtis ou identifiés comme des espaces de développement urbain (terrain stratégique à l'entrée du bourg).

Avec ce projet de ZAD, la commune entend renforcer les moyens d'intervention foncière sur son centre-bourg.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ **CONSIDERE** que la création de la ZAD « centre bourg » de MAULEON répond aux principes qui guident le Syndicat en charge du SCoT Pays Basque et Seignanx, en matière d'anticipation foncière et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes.

Le Président,



Marc BERARD